

# **Assemblée générale constitutive « LA RECREATION »**

## **Vendredi 26 Novembre 2021**

### Présence

13 présents dont 5 membres du Conseil Municipal et le maire Christian Lagente  
2 personnes absentes mais représentées

La présidente de la séance Sandrine Guégan accueille chaque personne et procède à la vérification de leur Pass Sanitaire,  
Elle annonce l'ordre du jour .

1-René Robert,représentant Denis Légal, prend la parole en abordant les statuts et le règlement,qui ont été rédigés sous leurs formes minimalistes

### **Les statuts et le règlement sont approuvés à l'unanimité des présents.**

René Robert enchaîne sur les événements déjà réalisés à La Récréation,concert,soirée vins nouveaux,diffusion d'un événement sportif et aussi assemblée générale des Amis du Patrimoine, d'autres réunions sont prévues.

2-Pour l'élection des membres du Conseil d'Administration,8 candidats se sont proposés, les statuts prévoient un maximum de 10 et un minimum de 3 administrateurs,ils sont élus pour une durée de 2 ans avec renouvellement pour moitié.

Sont candidats : Roxane Gimet,Stéphanie Villa Bonhoure,Martine et Jean Marc Le Dantec, Sandrine Guégan,Charles Van Daele,Roland Olivet,Denis Légal.

### **L'assemblée n'émet aucune opposition à la composition du Conseil d'Administration**

3-Le Conseil d' Administration doit élire, parmi ses membres, le bureau.

3 candidats se présentent ,comme présidente Sandrine Guégan,trésorier Denis Légal, secrétaire Charles Van Daele.

### **Le bureau est élu à la majorité**

4-La présidente questionne l'assemblée,quels projets pour La Récréation ?

Brigitte Faure fait remarquer le peu de personnes qui fréquentent ce lieu mais qu'il faut que tout se mette en place,des habitants ne connaissent pas l'existence de La Récréation, elle cite l'exemple du lotissement,éloigné du village,

Christian Lagente propose de mettre une signalétique au lotissement.Les mels et Illiwap sont aussi d'autres moyens d'information.Le bulletin municipal inscrira dans sa prochaine publication la création de La Récréation.

Une idée d'animation est suggérée par Félix Mercier : Fêter les rois.

5-La Récréation a besoin d'adhérents pour vivre aussi René Robert interpelle sur la présence d'un cahier des adhérents où ils peuvent s'inscrire,cotisants ou non,il n'y a pas d'obligation de donner de l'argent.

Les visiteurs de La Récréation pourront laisser leur mel,dans une association toute adresse de messagerie est en libre accès au sein même de l'association (CNIL).

Une question sera débattue plus tard au sein du bureau:Doit-on faire payer les consommations ?

Christian Lagente rappelle que la licence 3, bière, vins, est conditionnée à la vente aux membres de l'association d'où nécessité de tenir à jour la liste des adhérents.

6-Christian Lagente annonce qu'un premier fond de 1000€ sera versé à l'association et que pour le village la présence de cette association sera une halte pour les touristes, les randonneurs. Par contre la nécessité de la présence du point poste dans l'espace de La Récréation sachant que la Poste est très emballée par ce projet, sera revue car se pose la question de la discrétion, de la confidentialité, de la place prise au détriment des spectacles. Une porte doit être créée donnant accès au couloir de la mairie et à ce moment une décision sera prise concernant le déplacement du point poste.

La séance est levée à 21h20, l'assistance souhaite tous les vœux de réussite à la présidente et son équipe.